

Communiqué de presse
Paris, le 4 avril 2019

Référencement des acteurs du conseil spécialisés en CIR – CII : la confiance est retrouvée !

A l'occasion du 3^{ème} anniversaire du référencement, l'Association des Conseils en Innovation et le Médiateur des entreprises dressent le panorama des bonnes pratiques

Créé en 2015 par le Médiateur des entreprises avec le soutien de l'Association des Conseils en Innovation et les principaux acteurs de l'innovation française¹, le référencement s'adresse à différents professionnels de l'accompagnement : les sociétés de conseil, les experts-comptables ou encore les cabinets d'avocats. Trois ans après son lancement, ce dispositif remporte un franc succès, aussi bien en termes de gestion de la relation entre les entreprises et leurs partenaires conseil, que d'échanges de bonnes pratiques.

Un bilan positif

A ce jour, [42 sociétés](#) figurent dans le référencement, représentant plus de 2 milliards d'euros de crédit d'impôt. Toutes ont signé la charte élaborée conjointement par le Médiateur des entreprises et tous les acteurs (ACI, FNCP, Comité Richelieu, CroissancePlus...). Par cette signature, elles s'engagent à respecter 5 devoirs tout au long de leurs relations contractuelles en matière d'information, de sensibilisation, d'alerte, de protection et communication. La charte comprend également 11 engagements portant sur quatre grands principes :

- Informer en phases pré-commerciale et commerciale
- Accompagner l'entreprise cliente dans l'exécution de la mission
- Accompagner l'entreprise cliente dans l'après-mission
- Contribuer à l'écosystème

Dans les faits, le référencement a apporté des gages de confiance complémentaires aux entreprises innovantes dans la capacité de leurs partenaires conseil à entretenir une relation contractuelle mutuellement responsable et durable. Il a aussi permis de contribuer à nouer des relations apaisées avec l'administration soucieuse d'une utilisation efficiente des fonds publics pour la croissance et le développement des entreprises innovantes. Cette action du Médiateur des entreprises a également permis aux professionnels du secteur de l'identifier comme une voie de recours essentielle pour régler leurs différends avec leurs partenaires commerciaux.

Les professionnels référencés souscrivent à ces bonnes pratiques et s'engagent volontairement à les respecter dans le cadre de leurs activités. A titre d'exemple, certains cabinets ont pu renforcer leur processus qualité avec la généralisation d'un bilan de fin de mission qui permet aux entreprises innovantes et à leur conseil d'échanger sur les points forts et les axes d'amélioration de leur collaboration. Ainsi, le Médiateur des entreprises favorise le dialogue entre les parties prenantes contribuant ainsi au développement de relations fournisseurs responsables.

¹ CroissancePlus, Direction Générale des Entreprises, Association des Conseils en Innovation, Comité Richelieu, Cinov-IT, réseau Entreprendre, Association des Structures de Recherche sous Contrat, l'Association Française des Sociétés de Services et d'Innovation, Service de l'enseignement supérieur et de la recherche, Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise, Fédération Syntec, CPME, MEDEF

Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, affirme « Ce dispositif a contribué à professionnaliser le secteur du conseil. Ce travail de « moralisation » s’articule autour de trois axes : simplifier et sécuriser l’accès des entreprises au CIR-CII, encadrer les pratiques et établir la confiance entre les chefs d’entreprise et les professionnels du conseil. Le référencement a également permis une meilleure mobilisation des financements fiscaux de l’innovation. A ce titre, ce dispositif est devenu un outil incontournable et un accélérateur de croissance qui contribue à faire grandir les entreprises innovantes en France. »

« Ce dispositif met en lumière les bonnes pratiques des sociétés référencées, la valeur ajoutée ainsi que le professionnalisme des acteurs privés de l’accompagnement de l’innovation. De plus, nous constatons une appropriation du référentiel défini par l’ensemble de la profession. Cet outil crée de la confiance et permet de nouer des relations contractuelles responsables et durables entre les différentes parties prenantes », conclut Luc RAGON, Président de l’ACI.

A propos de l’Association des Conseils en Innovation - www.asso-conseils-innovation.org

L’Association des Conseils en Innovation se compose de plus de 70 entreprises exerçant le métier de conseil en innovation, soit plus de 5 000 collaborateurs.

Outre la mise en lumière des expertises de ses membres, l’ACI est engagée dans la défense et la promotion du métier de conseil en innovation, ainsi que la valorisation de l’innovation comme vecteur de la croissance économique et performance sociétale.

Ses experts produisent régulièrement des livrables techniques (livres blancs, guides pratiques, articles d’expert...), à l’attention des acteurs publics et privés des écosystèmes d’innovation.

Ils interviennent sur quatre sujets : les [politiques publiques d’innovation et leur évaluation](#), les [stratégies d’innovation](#), les [projets collaboratifs innovants](#) et le [financement fiscal de l’innovation \(CIR, CII\)](#).

L’ACI a par ailleurs noué plusieurs partenariats, notamment la Médiation des entreprises et Bpifrance.

Liste des membres sur <https://www.asso-conseils-innovation.org/fr/l-association>

Contact Média : Claire Flin – 06 95 41 95 90 – claireflin@gmail.com

A propos du Médiateur des entreprises - www.mediateur-des-entreprises.fr

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l’Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d’achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs, au service de l’économie. Il intervient également dans le domaine de l’innovation. Son réseau, constitué de 60 médiateurs, est présent dans toutes les régions. La saisine s’effectue depuis le site www.mediateur-des-entreprises.fr

Contacts Médias : Steve Le Mentec - 01 53 17 87 83 - steve.le-mentec@finances.gouv.fr

Paulina Ciucka-Laurent – 01 53 17 87 97 – paulina.ciucka-laurent@finances.gouv.fr